



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Réunion du conseil municipal du 20 mars 2026
Procès-verbal**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Audrey ARNOUX, Jean-Jacques BERTRAND, Théo CHIARAZZO, Sylvie DUMAS, Michel FRISQUE, Elodie JARRY, Josepha LEFEBVRE, Thierry RIBOULET, Anthony RICHAUD, Johanna SEREE, Nathalie SORSANA.

EXCUSE :

ABSENT :

SECRETAIRE : Michel FRISQUE

Affaire n°1 - Election du Maire.

Monsieur Thibault DALLAPORTA est élu Maire à l'unanimité.

Affaire n°2 - Détermination de la création du nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Le conseil municipal décide de créer trois postes d'Adjoints au Maire.

Elodie JARRY : quelles sont les taches des adjoints ?

Monsieur le Maire : les adjoints sont les bras droits du Maire, ils l'assistent dans ses fonctions. Il leur donne des délégations comme les finances, l'eau et l'assainissement, la voirie ..., et ils ont comme lui la qualité d'officiers de police judiciaire.

Affaire n°3 - Election des Adjoints.

Monsieur Nicolas ROBERTO est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité.

Mme Sylvaine JABRE est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité.

Monsieur Léon AUBERT est élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité.

Affaire n°4 - Remise et lecture de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local qui est distribuée à chaque conseiller municipal.

Affaire n°5 - Communication des articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les élus reçoivent les articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2026.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 - Création d'un poste saisonnier à temps complet au service du Château.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste saisonnier de 6 mois à temps complet au service du Château afin d'assurer la saison, à partir du 1^{er} avril 2026. L'agent recruté sera responsable du Château.

Il précise qu'un agent a déjà été embauché pour pouvoir ouvrir le Château début mars et s'occuper de lancer la saison.

Michal Frisque : que fera ce nouvel agent ?

Monsieur le Maire : ouverture du Château, accueil du public, visites guidées, régisseur suppléant, promotion touristique...

Thierry Riboulet : est-ce qu'il existe une fiche de poste pour cet emploi à créer et est-ce que l'agent en place en a une ?

Monsieur le Maire : la fiche de poste est à faire pour l'emploi à créer. L'agent en place a une fiche de poste qui peut être modifiée avec son accord.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°7 -Création d'un poste pour accroissement d'activité à temps complet au service technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste pour accroissement d'activité de 6 mois renouvelable une fois pour renforcer l'équipe du service technique à temps complet, à partir du 1^{er} avril 2026 pour les travaux d'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments....

Nicolas ROBERTO précise qu'une application va être mise en place pour que les élus puissent faire un signalement (trou dans la chaussée, câble téléphonique coupé....).

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h50.

Monsieur le Maire présente la liste des organismes et commissions auxquels la commune devra être représentée par un élu issu du conseil municipal. Il précise qu'il faudra désigner lors de la prochaine réunion du conseil municipal les représentants de la commune à ces différents organismes, en fonction des compétences et des souhaits de chacun.

Il indique que la commune va demander le label « Commune qui sauve » qui engage les élus à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, à promouvoir une culture locale de la prévention, à former les élus, agents et citoyens aux gestes qui sauvent, à créer ou renforcer une réserve communale de sécurité civile et à soutenir les amicales et associations des sapeurs-pompiers.

Il précise qu'il sera nécessaire de réviser et modifier le Plan Communal de Sauvegarde afin de remplacer les anciens élus par les nouveaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 31 mars à 18h30.

Fait à Simiane la Rotonde, le 31/03/2026

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Le secrétaire, Michel FRISQUE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "MFRISQUE".